



## Question sur le divorce et le remariage

Par **edna**, le **14/12/2007** à **10:25**

Bonjour!!! Si j'ai bien lu l'article,une femme divorcée ne peut se remarier que dix mois après son divorce ( par rapport à une probable grossèsse entre le couple) ; alors que moi, depuis bientôt trois ans, je suis séparée de mon ex et ne l'ai plus jamais revu et c'est bien terminé entre nous et bientôt divorcée.rnPour me remarier seulement trois mois après mon divorce, quelle sont les démarches à suivre pour éviter les dix mois d'attente?rnMerci de me répondre.

Par **edna**, le **17/12/2007** à **10:29**

repondez moi s'il vout plaît

Par **ly31**, le **17/12/2007** à **11:16**

Bonjour,rnrnVous êtes divorcée et vous souhaitez vous remarier sans aucun délai rnrnJe vous annonce que le "délai de viduité" est annulé et que vous pouvez vous remarier dès que vous le souhaiterezrnrnJe vous souhaite bon couragernrnlly31